



## DÉCISION n° 2025/M 10509



République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
Direction de la culture  
et de l'évènementiel  
D-2511-006249

**Objet : Actualisation du règlement du jeu concours - Noël 2025**

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

**VU** la délibération n°2023/03/580 en date du 15 mars 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire ;

**VU** la délibération n°2021/11/154 du 24 novembre 2021 règlementant le jeu concours de Noël,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de d'actualiser le règlement du jeu-concours de Noël qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 27 décembre 2025,

### DÉCIDE

**Article 1 :** Le règlement du jeu concours Noël, délibération n°2021/11/154 du 24 novembre 2021, doit être actualisé comme suit.

**Article 2 :** Le jeu concours 2025 se déroule du 1<sup>er</sup> au 27 décembre 2025. Ce concours est doté de lots d'une valeur totale d'environ 1 450 € sous la forme de lots en nature et de bons d'achats valables dans les commerces sédentaires et non sédentaires de Vauvert partenaires (600 € de cadeaux et 850 € de bons d'achats : 10 bons d'achat de 10 €, 10 bons d'achats de 20 €, 10 bons d'achats de 30 €, 5 bons d'achats de 50 €).

**Article 3 :** Les 5 bons d'achats d'une valeur de 50 € sont valables uniquement dans les enseignes nationales partenaires du jeu-concours de Noël.

**Article 4 :** Les 30 bons d'achats d'une valeur de 10 € ; 20 € ; 30 € sont utilisables dans tous les commerces sédentaires et non-sédentaires partenaires du jeu-concours de Noël, exceptés dans les enseignes nationales.

**Article 5** : Les autres dispositions du règlement du jeu-concours de Noël sont inchangées.

**Article 6** : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le **28 NOV 2025**

**Pour le maire,  
L'adjoint délégué aux festivités**

  


**Bruno Pascal**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....**28 NOV 2025**.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....**28 NOV 2025**.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier